

**MAIRIE DE LEDENON**

-----

***COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 MARS 2016***

-----

Sous la présidence de Monsieur BEAUME Frédéric, Maire.

Etaient présents : BEAUME Frédéric, PONS Martine, PRADIER Bernard, MANOLACHE Daniela, ZARAGOZA Christophe, SILVESTRE Delphine, GUIRAUD Christophe, BELMONTE Isabelle, MIRA Nicolas, LOPEZ DECLE Chantal, ODIARD Yannick, DHUEZ Marie-Jeanne, ORTEGA Damien, LICHTENSTEIN Steffy, AGUILAR Christine.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Mme LOPEZ DECLE Chantal

Ouverture de séance à 21h09

Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 février 2016 adopté à la majorité moins deux abstentions (Mme AGUILAR Christine et M. ORTEGA Damien).

➤ ***Approbation des Comptes administratifs et comptes de gestion 2015***

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2015 dressé par le Receveur Municipal,  
Conformément à la loi, Monsieur le Maire se retire de la séance.

M. Christophe ZARAGOZA, Adjoint aux Finances, présente les résultats des comptes administratifs 2015, conformes aux comptes de gestion du Receveur Municipal, qui peuvent se résumer ainsi :

**1 – Budget principal :**

<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses	960 976.59 €	Dépenses	136 082.22 €
Recettes	1 117 020.85 €	Recettes	130 767.47 €
Résultat de l'exercice	+ 156 044.26 €	Résultat de l'exercice	- 5 314.75 €
Résultat reporté	206 530.54 €	Résultat reporté	129 131.80 €
(-) affectation résultat			
Résultat de clôture	<b>362 574.80 €</b>	Résultat de clôture	<b>123 817.05 €</b>

## 2 – Budget annexe « les Jardins I & II » :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	0 €	Dépenses	
Recettes	0 €	Recettes	
Résultat de l'exercice	0 €	Résultat de l'exercice	
Résultat reporté	313 290.16 €	Résultat reporté	
(-) affectation résultat			
Résultat de clôture	<b>313 290.16 €</b>	Résultat de clôture	<b>0 €</b>

## 3 – Budget annexe « Lotissement L'Espérel » :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	0 €	Dépenses	
Recettes	0 €	Recettes	
Résultat de l'exercice	0 €	Résultat de l'exercice	
Résultat reporté	71 590.93 €	Résultat reporté	
(-) affectation résultat			
Résultat de clôture	<b>71 590.93 €</b>	Résultat de clôture	<b>0 €</b>

Adopté à l'unanimité.

### ➤ **Affectations des résultats 2015**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'approbation des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs 2015 par le Conseil Municipal,  
Monsieur le Maire ayant rejoint la séance,

Il est proposé les affectations suivantes :

### 1 – Budget principal :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Résultat de l'exercice	+ 156 044.26 €	Résultat de l'exercice	- 5 314.75 €
Résultat reporté	206 530.54 €	Résultat reporté	129 131.80 €
Résultat de clôture	<b>362 574.80 €</b>	Résultat de clôture	<b>123 817.05 €</b>
		Solde restes à réaliser 2015	<b>- 17 840.00 €</b>

Affectation en réserves au compte 1068 : 330 000.00 €  
Report en fonctionnement (article R 002) : 32 574.80 €  
Report en investissement (article R 001) : 105 977.05 €

## **2 – Budget annexe « les Jardins I & II » :**

<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice	0 €	Résultat de l'exercice	
Résultat reporté	313 290.16 €	Résultat reporté	
Résultat de clôture	<b>313 290.16 €</b>	Résultat de clôture	<b>0 €</b>

Report en fonctionnement (article R 002) : 313 290.16 €

## **3 – Budget annexe « Lotissement L'Espérel » :**

<b>Section de fonctionnement</b>		<b>Section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice	0 €	Résultat de l'exercice	
Résultat reporté	71 590.93 €	Résultat reporté	
Résultat de clôture	<b>71 590.93 €</b>	Résultat de clôture	<b>0 €</b>

Report en fonctionnement (article R 002) : 71 590.93 €

**Adopté à l'unanimité.**

### **➤ Reversement des excédents des budgets annexes**

M. Christophe ZARAGOZA, Adjoint aux Finances, après avoir annoncé les résultats excédentaires

- pour le lotissement « les Jardins I & II » d'un montant de 313 290.16 €
- pour le lotissement « L'Espérel » d'un montant de 71 590.93 €

Il indique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter pour le reversement de ces excédents sur le budget communal.

**Adopté à l'unanimité.**

### **➤ Budgets primitifs 2016**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2015,  
Vu l'affectation des résultats 2015,

## **1 – Budget principal :**

M. Christophe ZARAGOZA, Adjoint aux Finances, présente le budget primitif 2016 comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau des opérations pour la section d'investissement

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Fonctionnement	1 605 706 €	Fonctionnement	1 605 706 €
Investissement	1 050 783 €	Investissement	1 050 783 €

### **2 – Budget annexe « les Jardins I & II » :**

M. Christophe ZARAGOZA, Adjoint aux Finances, présente le budget primitif 2016 comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Fonctionnement	313 290.16 €	Fonctionnement	313 290.16 €
Investissement	0 €	Investissement	0 €

### **3 – Budget annexe « Lotissement L'Espérel » :**

M. Christophe ZARAGOZA, Adjoint aux Finances, présente le budget primitif 2016 comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Fonctionnement	71 590.93 €	Fonctionnement	71 590.93 €
Investissement	0 €	Investissement	0 €

**Adopté à l'unanimité.**

#### **➤ Vote des taxes locales 2016 (TH, TFb et TFnb)**

M. Christophe ZARAGOZA, Adjoint aux Finances, propose de passer au vote des taux des taxes locales : taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de reconduire les taux de 2015 pour l'année 2016 soit :

- ✓ Taxe d'habitation : 13.25 %
- ✓ Taxe foncière (bâti) : 18.58 %
- ✓ Taxe foncière (non bâti) : 44.08 %

**Adopté à l'unanimité.**

#### **➤ Subventions aux associations**

M. Christophe ZARAGOZA, Adjoint aux Finances, annonce les montants proposés à allouer pour chaque association pour 2016.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBVENTIONS 2016</b>
ARCHEOLOGIE	500 €
CLUB VETERANS FOOTBALL	300 €
BOULES DU CASTELLAS	400 €
GYMANSTIQUE CLUB LETINO	700 €
CLUB 3 <sup>ème</sup> AGE « LI GINESTE »	500 €
GARD ECO TRAIL	400 €
USEP ( <b>subvention exceptionnelle</b> )	500 €
ST HUBERT CHASSE	200 €
VELO LEDENON	200 €
ENTENTE SPORTIVE “les 3 Moulins” (enfants)	500 €
ENTENTE JUDO du Pont du Gard	400 €
CHORALE « La Ritournelle »	100 €
CODZ'ART	400 €
LEDENON ANIMATION (14 juillet : 2 000 € Fête votive : 7 000 €)	9 000 €

### **Adopté à l'unanimité.**

Toutefois certains membres du Conseil Municipal ayant des fonctions au sein de quelques-unes d'entre elles, un vote séparé a été préalablement souhaité, à savoir :

- ARCHEOLOGIE : 500 €

Adopté à la majorité moins deux abstentions : ORTEGA Damien et PRADIER Bernard

- BOULES DU CASTELLAS : 400 €

Adopté à la majorité moins une abstention : BEAUME Frédéric

- GYMANSTIQUE CLUB LETINO : 700 €

Adopté à la majorité moins deux abstentions : ODIARD Yannick et SILVESTRE Delphine

- ST HUBERT CHASSE : 200 €

Adopté à la majorité moins une abstention : GUIRAUD Christophe

- ENTENTE SPORTIVE “les 3 Moulins” : 500 €

Adopté à la majorité moins une abstention : GUIRAUD Christophe

- CODZ'ART : 400 €

Adopté à la majorité moins deux abstentions : MANOLACHE Daniela et DHUEZ Marie-Jeanne

- LEDENON ANIMATION : 9 000 €

Adopté à la majorité moins quatre abstentions : GUIRAUD Christophe, SILVESTRE Delphine, PONS Martine, MIRA Nicolas

### **➤ Subvention au CCAS**

M. Christophe ZARAGOZA, Adjoint aux Finances, propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 5 000 € en faveur du CCAS de la commune.

**Adopté à l'unanimité.**

### ➤ **Convention entre les communes du regroupement dit des « 4 moulins » et les Francas**

En 2014, une convention a été établie entre la commune de LEDENON et l'Association départementale des Francas pour la mise en œuvre du centre de loisirs qui se tient avec les 3 communes voisines : BEZOUCE, CABRIERES, et SAINT GERVASY (regroupement dit des « 4 moulins », à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2016.

Comme cette convention n'intègre pas les éléments financiers, il est nécessaire de prendre une délibération concernant l'avenant financier pour l'année en cours.

Pour l'année 2016, le montant de cette participation s'élève à **48 000 €**.

Il est précisé que les termes et principes généraux de la convention triennale 2014-2016 restent inchangés pour l'année 2016.

Il est proposé :

- ✓ D'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention entre la commune de LEDENON et l'Association départementale des Francas,
- ✓ D'autoriser le maire à signer cet avenant.

**Adopté à l'unanimité.**

### ➤ **Convention d'adhésion au service prévention des risques professionnels**

En 2012, une convention a été établie entre la commune de LEDENON et le Centre de Gestion du Gard pour l'adhésion au service prévention des risques professionnels. Certains termes de cette convention ont été modifiés par délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion du Gard en date du 18 décembre 2015. Cette modification porte sur la prorogation de ces dernières jusqu'au 31 décembre 2016.

Il est proposé :

- ✓ D'approuver les termes de l'avenant n° 1 à cette convention entre la commune de LEDENON et le Centre de Gestion du Gard,
- ✓ D'autoriser le Maire à signer cet avenant.

**Adopté à l'unanimité.**

### ➤ **Convention d'inspection santé et sécurité au travail**

En 2012, une convention a été établie entre la commune de LEDENON et le Centre de Gestion du Gard pour la mission d'inspection santé et sécurité du travail. Certains termes de cette convention ont été modifiés par délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion du Gard en date du 18 décembre 2015. Cette modification porte sur la prorogation de cette dernière jusqu'au 31 décembre 2016.

Il est proposé :

- ✓ D'approuver les termes de l'avenant n° 1 à ces conventions entre la commune de LEDENON et le Centre de Gestion du Gard,
- ✓ D'autoriser le Maire à signer cet avenant.

**Adopté à l'unanimité.**

➤ **Délimitation modificative du domaine public autoroutier concédé n°2 (DPAC n°2)**

Le plan de la dernière version de la délimitation modificative du Domaine Public Autoroutier Concédé n°2 est présenté.

Il prend en compte la modification demandée au droit d'accès de service donnant sur la RD 86.

Il est proposé :

- ✓ D'approuver la délimitation modificative du DPAC n° 2 en validant le plan ainsi présenté.

**Adopté à l'unanimité.**

➤ **Informations / questions diverses**

Néant

Plus de questions n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h59

Vu par nous, Maire de la commune de LEDENON, pour être affiché à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Fait à Lédénon, le 25 mars 2016

Le Maire,  
Frédéric BEAUME

